
Adresse des citoyens Philippot et Galet annonçant le don patriotique d'un calice enlevé au fanatisme, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens Philippot et Galet annonçant le don patriotique d'un calice enlevé au fanatisme, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 577-578;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32822_t1_0577_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de la République française. Citoyens, vos vœux sont partagés par tous les Français; point de paix que les tyrans vaincus ne se prosternent devant notre République triomphante. Continuez à travailler avec zèle; la nation entière vous contemple et applaudit à vos travaux.

La Convention vous invite à assister à la séance.

(On applaudit) (1).

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin.

79

Les citoyens de la Halle-au-Bled présentent du salpêtre fait dans cette section. «Lorsqu'un peuple a juré d'être libre, disent-ils, il n'a besoin que d'être guidé dans la marche qu'il doit suivre: vous avez ordonné de prendre les armes et des armées nombreuses se sont levées et ont délivré Toulon, Maubeuge et Landau: vous avez demandé du salpêtre, en voici: vous avez besoin de cavaliers, la section vous en offre six». Ils finissent par inviter la Convention à rester à son poste (2).

L'ORATEUR. Législateurs,

Lorsqu'un peuple immense et courageux a juré d'être libre et d'exterminer ses ennemis, il ne s'agit que de le guider dans la marche qu'il doit suivre; à l'instant les cohortes liguées contre lui disparaissent. Vous avez ordonné à l'armée qui étoit devant Toulon de reprendre cette commune rebelle; elle a été reprise. Vous avez ordonné aux troupes de la République de délivrer Dunkerque, Maubeuge et Landau: elles ont été délivrées. Vous avez dit à l'armée du Rhin et de la Moselle de chasser l'ennemi du territoire de la République; et l'ennemi a été chassé. Vous nous avez demandé du salpêtre: en voilà; et notre atelier, maintenant bien monté et en activité, ne cessera que quand nous n'aurons plus d'ennemi à combattre.

Vous avez dit que nous avions besoin de cavalerie; la section de la Halle au Bled, et la société qui siège dans son arrondissement, vous présentent six cavaliers, vrais sans-culottes, tous montés, armés et équipés. La section et la société populaire, persuadés qu'il n'est plus rien d'impossible pour un grand peuple qui a juré la destruction de tous les tyrans, vous invitent à ne jamais douter de vos pouvoirs. Que le bien public vous anime constamment, et le peuple français sera toujours là pour seconder vos efforts. Nous vous félicitons de vos travaux jusqu'à ce moment: continuez, législateurs, hâtez la punition de tous les coupables; démasquez tous les intrigans, même ceux qui seroient encore parmi vous, et restez à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis terrassés soient forcés de reconnoître le gouvernement républicain qui doit faire le bonheur du monde.

(1) Mon., XIX, 594.

(2) P.V., XXXII, 341. Mention dans *J. Sablier*, n^o 1170.

LE PRÉSIDENT. Citoyens,

La Convention reçoit avec plaisir le nouvel hommage que vous faites à la patrie; elle y reconnoît le zèle, l'activité et le patriotisme qui ont toujours animé les citoyens de la section de la Halle-au-Bled.

Et vous, jeunes citoyens, qui allez grossir nos escadrons républicains, n'oubliez jamais que vous allez combattre le despotisme, la tyrannie et les ennemis de notre liberté; marchez avec vos frères d'armes; de nouveaux succès vous attendent. Quand les despotes seront anéantis, vous reviendrez recevoir les embrassements de vos frères, votre dévouement, votre bravoure vont vous assurer des droits à la reconnaissance de la patrie. La Convention vous invite à assister à sa séance.

Un grand nombre de citoyens portant le salpêtre ont défilé dans le sein de la Convention nationale (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, et de l'adresse, et de la réponse du président.

80

Le citoyen Philippet, capitaine au 16^e régiment d'infanterie légère, et Galet, fourrier, envoient un calice enlevé au fanatisme dans les environs de Mariembourg, à Chimay, par les braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Paris, 10 vent. II] (3)

« Citoyen président,

Jaloux d'enrichir ma patrie des dépouilles de l'orgueil et de la superstition qui se trouvent sur le territoire français, je le suis davantage encore de l'enrichir de celles qui se trouvent sur le territoire de nos ennemis.

Ce matin j'ai reçu un calice que nos braves défenseurs ont enlevé au fanatisme aux environs de Mariembourg, comme vous le verrez par la lettre ci-incluse.

Daignez me permettre de me présenter à la barre pour en faire hommage à la Convention nationale et vous exprimer le vœu que bientôt nos braves républicains puissent mettre à contribution, les riches abbayes et les églises de l'Allemagne trop longtemps abusées par la sottise de la superstition, pour continuer aux dépens de nos ennemis une guerre que les despotes nous ont rendue nécessaire ».

LEFEBVRE, en absence de c^{ns} hussards.

[S.l.n.d.]

« Citoyen président,

Nous t'envoyons ci-joint un des instruments du fanatisme que Mathurin Papin, chasseur dans une compagnie a trouvé dans une cave dans une dernière sortie que nous avons faite à Chimay. Qu'il rejoigne à la Monnaie la chasse de Ste-

(1) B^{ln}, 11 vent.

(2) P.V., XXXII, 341 et 352.

(3) C 293, pl. 964, p. 24, 25.

Geneviève et toutes les sacrées reliques du bon vieux temps, c'est là notre vœu ! Tous ces hochets sacerdotaux ne sauraient subsister sous le règne de la liberté. Assez et trop longtemps ces tartuffes mitrés et tonsurés s'en sont servis pour égarer le peuple, il est temps enfin de s'en saisir, et de livrer à la vengeance nationale les perfides et les monstres qui s'en pavanaient. Point de quartier, tirons une justice éclatante de tous ces scélérats consommés qui infestent de leur souffle liberticide l'air pur et sain que nous respirons. Pendant trop longtemps, ils ont fait couler à grands flots le sang de nos frères. Jurons leur à notre tour une guerre implacable et poursuivons les sans relâche. La liberté, cette déesse jalouse, n'apaisera son courroux que lorsque le dernier d'eux aura expiré à ses pieds. Hâtons-nous donc de purger le territoire de la République de ces monstres gangrenés, il en est temps, en tardons plus, si nous voulons nous sauver. Restez à votre poste, le salut du peuple le commande. Répondez nous de l'intérieur, nous vous répondrons du dehors. S. et F. ».

Les républicains PHILIPPOT (*cap^e 3^e c^{ie}, 16^e b^{on} infanterie légère*), GALLET (*fourrier dans la dite c^{ie}*).

81

Le ministre de la guerre envoie une note contenant quelques-uns des traits de bravoure qui ont été recueillis dans la journée du 17 pluviôse, aux Pyrénées-occidentales.

La Convention décrète l'insertion de cette note au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique (1).

Un secrétaire lit ce qui suit :

Traits de bravoure les plus marquants, extraits des différents rapports sur la journée du 17 pluviôse. Division de Chauvin-Dragon, armée des Pyrénées-occidentales.

Le citoyen Dufour, caporal au 1^{er} bataillon de la 5^e brigade d'infanterie légère, avait été fait prisonnier; quatre Espagnols le conduisaient: il saute sur la baïonnette de l'un d'eux, en tue trois, prend le quatrième au collet et l'amène prisonnier. (Il y a plus de cent hommes témoins de ce fait.)

Le citoyen Bourdet aîné, grenadier au 4^e bataillon des Basses-Pyrénées, est grièvement blessé; ses amis le conjurent de se retirer; il leur répond en criant: Vive la République! Il brûle toutes ses cartouches et ne cesse de poursuivre l'ennemi que quand les forces lui manquent.

Le citoyen Dougados, sergent-major au 2^e bataillon du Tarn, tombe d'un coup de balle qui lui traverse le corps; ses camarades veulent l'emporter. « Allez au poste, leur dit-il, vous vous devez à la patrie avant de penser à moi ».

Le citoyen Bigot, adjudant-major au 4^e bataillon des Landes, marchant au pas de charge à la tête d'un détachement envoyé pour reprendre le poste de la Masure, reçoit une balle qui lui perce la cuisse; il marche du même pas jusqu'à ce que le détachement se soit emparé du poste; alors il

se plaint de sa blessure. Le chef de bataillon veut lui donner deux camarades pour le soutenir; il les refuse en disant: « Garde-les pour combattre les ennemis; je me retirerai comme je pourrai ».

Le citoyen B. Abadie, caporal des canonniers du 3^e bataillon du Gers, répond à une proposition de battre en retraite: « Non, foutre, non, je ne quitterai pas mon canon, ni mes camarades le leur, tant que nous aurons des munitions et que nous ne verrons pas tout le détachement haché ». Sur la fin de l'action, voyant les Espagnols fuir, il dit à ses camarades: « Allons, mes amis, vite au canon! ». Au même instant, faute d'avant-train, il met les deux crosses d'une pièce de 4 sur ses épaules, ses camarades poussent aux roues; ils traînent la pièce à trois ou quatre cents toises, et font plusieurs décharges à mitraille.

Les Espagnols s'étaient emparés de la maison où sont cantonnés les canonniers du 3^e bataillon du Gers; le citoyen J. Vives, sergent-major dans la compagnie, craignant qu'ils n'emportent le guidon, court à la maison avec un chasseur du 1^{er} bataillon de la 5^e demi-brigade d'infanterie légère, dont on regrette de ne pas savoir le nom; ils y trouvent trois Espagnols. Le chasseur en tue un d'un coup de baïonnette, Vives tue le second d'un coup de sabre, le troisième saute par la fenêtre; le chasseur le blesse d'un coup de fusil à la cuisse et l'amène prisonnier.

Le citoyen Dugoyen, fusilier au 4^e bataillon des Landes, est atteint d'une balle au commencement du combat; il ne quitte pas son poste. Dans le cours de l'action il reçoit une seconde balle au bras; son capitaine veut le faire retirer; Dugoyen secoue son bras: « Il n'est pas coupé; je veux me venger, et renvoyer à ces j... f... la balle que j'ai reçue »; et il continue de se battre.

Le citoyen J. Palacio, sergent au 1^{er} bataillon des chasseurs des Montagnes, marchait en colonne avec sa compagnie; il se détache à la course avec J. P. Belard et J. Mercadet; Palacio reçoit un coup de feu et dit: « Je meurs... mais ils fuient ».

Le citoyen Magaillon, sergent de la première compagnie du 1^{er} bataillon des chasseurs des Montagnes, étant de patrouille à la Croix de Hendaye, voit arriver deux colonnes ennemies; il est forcé de battre en retraite avec son détachement. Une colonne de grenadiers avance pour les couper; Magaillon se bat avec opiniâtreté. Resté seul, il est pris par trois grenadiers espagnols: l'un d'eux prend des cordes pour le lier; il profite de cet instant, prend sa carabine par le bout du canon, en renverse deux dans un fossé, tire sur le troisième qu'il tue, va rejoindre ses camarades, et revient à la charge, à la tête de sa compagnie.

Signé : BOUCHOTTE (1).

(Vifs applaudissements.)

(1) *Mon.*, XIX, 593-94. *B^{on}*, 11 vent.; *C. univ.*, 14 vent.; *C. Eg.*, n° 562; *J. Paris*, n° 427; *Rép.*, n° 73; *M.U.*, XXXVII, 200; *Débats*, n° 529, p. 157-158. Extraits ou mention dans *J. Fr.*, n° 525; *Ann. patr.*, n° 426; *J. Mont.*, n° 109; *Batave*, n° 379; *J. Sablier*, n° 1170; *Mess. soir*, n° 560.